

Domaine de formation : **ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire**
Référence interne : **ELU0305-LP-CP2** Durée de la session : **7 heures**

Prérequis : **Aucun prérequis**

Les objectifs pédagogiques :

La formation a pour objectif de permettre aux participants de :

- Connaître le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière.
- Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant.
- Définir les besoins en terme d'emplacements traditionnels (inhumation de cercueils) et de site cinéraire (columbarium, cavurnes, Jardin de Dispersion de cendres).
- Prévoir ou non une l'extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés).
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.

Le Programme :

- **Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés).**
- **Développer les contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées.**
- **Inventaire des actes de concessions existants.**
- **Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité.**
- **Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuées et/ou occupée.**
- **Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité.**
- **Présenter chaque procédure possible à mettre en place :**
 - Reprise de terrain commun.
 - Reprise de concession échue.
 - Reprise de concession en état d'abandon.
- **Etudes de cas rencontrées dans la collectivité et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.**

Formateur : Monsieur Patrick LOIZEAU



Ancien Conservateur des cimetières de la Ville de LA ROCHELLE (17),
Formateur au C.N.F.P.T. - "Législation Funéraire et gestion des Cimetières",
Formateur pour l'AMF (Association des Maires de France) et les antennes ADM - "Législation Funéraire et gestion des Cimetières",
Chargé de cours à l'Université d'ANGERS – Licence Professionnelle MACT - "Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales" : Modules Gestion des cimetières »,
Formateur pour la MFR (Maison Familiale Rurale) pour un Bac Pro - Opérateur Funéraire,
Formateur auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – Aménagement/extension de cimetières.

Les points forts de la formation :

Expertise et expérience dans le domaine funéraire en qualité de praticien pendant 35 ans comme conservateur.
Veille juridique et prise en compte de l'actualité de la réglementation.

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et étude de cas pratiques.
Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des mairies.
Etudes de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.

Les résultats attendus :

Maîtrise de l'information par les stagiaires et développement des connaissances acquises.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Patrick LOIZEAU

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)